

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Alexandra LACANALE, Alexandra AUGUSTE, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Philippe CORNET

M. Daniel COLL ayant donné procuration à M Jean-Pierre Humbert,

M. Sébastien CAULT ayant donné procuration à M. Philippe Petit.

Absents excusés : Bertrand Grimault.

Absentes : Mmes Brigitte PULCINI et Anne Hoarau.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra Auguste

Ordre du jour

1/TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Monsieur le maire explique qu'il convient de signer la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes relative à la délégation du service du transport scolaire au sein de notre commune.

La Convention a pour objet de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières de la délégation, par la Région, de l'exécution d'une partie de sa compétence en matière de transport scolaire au Délégué (la commune de Villette sur Ain).

Adopté à l'unanimité

2/TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que la Société Restauration Pour Collectivités notre fournisseur de repas pour notre restaurant scolaire nous a informé de la hausse du prix des repas. Monsieur le maire indique que cette hausse va devoir être répercutée sur le prix facturé aux familles.

Il est donc proposé d'augmenter le prix du repas enfant afin de tenir compte de l'augmentation appliquée par la Société Restauration Pour Collectivités et de répercuter également le coût de l'électricité qui a également augmenté. Monsieur le maire propose donc de porter, le prix d'un repas enfant de 5,70 € à 5,80 €.

Adopté, à l'unanimité

3/ TARIF DE LOCATION DES SALLES DU FOYER RURAL

Monsieur le maire explique que le tarif de locations des salles du Foyer Rural aux associations s'élève actuellement à un montant de 14,50 € de l'heure d'occupation.

A compter du 1^{er} septembre 2025, le coût de l'heure d'occupation sera de 16,00 €.

Adopté, à l'unanimité

4/DECISION MODIFICATIVE n°1- BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire explique qu'afin de prendre en compte l'ensemble des écritures d'amortissements à effectuer sur l'exercice 2025, il convient de procéder à des modifications de crédits sur le budget primitif 2025 comme suit :

Compte	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
023-virement à la section d'investissement	-955€			
Chapitre 042 c/681-dotations aux amortissements	+955€			
021-virement de la section de fonctionnement				-955€
Chapitre 042 c/2804182-bâtiments et installations organismes publics divers				+955€
TOTAL	0€			0€

Adopté à l'unanimité.

5/ ACHAT DU FONDS DE COMMERCE DU RESTAURANT DES MAS

Monsieur le maire explique que la commune dispose d'un dernier commerce dont elle est propriétaire des murs à savoir le Restaurant des Mas situé place de l'église. L'actuel gérant de ce fonds de commerce ne désire pas poursuivre son activité.

Monsieur le maire indique que ce restaurant constitue un lieu de d'échanges et de convivialité au sein de la commune, il propose donc de racheter ce fonds de commerce afin de le préserver.

Monsieur le maire explique que le prix de vente de ce fonds de commerce a été évalué et que son montant s'élève à 25 000,00 € HT se décomposant comme suit :

- Eléments incorporels : 16 000,00 €
- Eléments corporels : 9 000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE

Monsieur le maire explique que la commune dispose d'un dernier commerce dont elle est propriétaire des murs à savoir le Restaurant des Mas situé place de l'église et dont elle vient de racheter le fonds de commerce.

La commune souhaitant maintenir le dernier commerce du village, Monsieur le maire indique que des subventions sont possibles au titre du maintien du dernier commerce, et que dans le cadre de la rénovation de ce fonds de commerce afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux, il convient de constituer des dossiers de demande de subventions.

Il apparait nécessaire de solliciter le conseil Départemental, la Région Auvergne Rhône Alpes

et les services de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de prévisionnel s'articule comme ci-dessous indiqué :

Plan de financement prévisionnel			
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes HT
Maîtrise d'œuvre	44 305,08 €	Etat- DETR	101 570,00 €
Travaux de rénovation	289 495,50 €	Région	100 000,00 €
		Département	65 070,00 €
		Autofinancement	67 160,58 €
TOTAL HT	333 800,58 €	TOTAL HT	333 800 ,58 €

Adopté à l'unanimité.

7/ SECURISATION ENTREE NORD DU MAS PUGUES – DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux

Monsieur le maire explique que pour aider au financement des travaux de sécurisation de l'entrée nord du Mas Pugues, il convient de déposer une demande de subvention auprès des services de l'état au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux.

Monsieur le maire indique que le plan de prévisionnel s'articule comme ci-dessous indiqué :

Plan de financement prévisionnel			
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
Maîtrise d'œuvre	2 500,00 €	Etat- DETR	6 200,00 €
Travaux de création d'écluse double	13 000,00 €		
		Autofinancement	9 300,00 €
TOTAL HT	15 500,00 €	TOTAL HT	15 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

8/Devis pour la réalisation de la signalétique -voirie communale

Monsieur le maire explique qu'il convient de refaire la signalétique horizontale (passage piétons, bande de parking, bande blanche...).

L'entreprise LDV signalétique nous a transmis un devis d'un montant de 3 407,39 € HT.

Adopté à l'unanimité.

9/ Autorisation donnée au maire de signer la convention de servitudes de tréfonds avec Mme et M. Bonzi

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre de l'assainissement collectif du chemin des écoles, le cabinet Eau+ 01 a établi un tracé qui nécessite une servitude de tréfonds dans la propriété de M et Mme Bonzi.

Adopté, à 10 voix POUR et une abstention.

10/Devis pour l'installation de toilettes publiques

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'aménagement de l'espace public, il est proposé d'installer deux sanitaires, l'un sur la place de l'église et l'autre à proximité du Foyer rural.

Deux entreprises ont répondu à notre consultation

- ✓ l'entreprise Francioli avec un devis s'élevant à 49 980,00 € HT
- ✓ l'entreprise Sagelec avec un devis s'élevant à 51 800,00 € HT.

Il est décidé de retenir l'entreprise Francioli avec un devis s'élevant à 49 980,00 € HT

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Séance close à 21h40.